

Monsieur Frédéric Brand
Chef du SAGR
Caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 23 mars 2009

Réf :
Affaire suivie par : Brigitte Dind
Tél. direct : 021 557 81 33

Modifications de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural et de la loi sur les améliorations foncières

Monsieur le Chef de service,

Les projets cités en titre, pour lesquels vous avez eu l'amabilité de nous consulter, ont été soumis aux communes membres de notre association.

Les modifications apportées n'ont pas suscité d'observations particulières, notamment sur la question du droit de préemption communal sur les alpages. Par conséquent, ces deux nouvelles versions législatives recueillent notre aval.

Vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Chef de service, nos salutations les meilleures.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président